

MARCHE PUBLIC DE SERVICES



MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT ROUTIER DE LA DEUXIEME TRANCHE DE LA RUE MARCELLIN BERTHELOT

Procédure adaptée ouverte en vue de la passation d'un marché de maître d'œuvre

En application des articles L2123-1, R2123-1, L2172-1 et R2172-1 du Code de la Commande Publique.

Acte d'Engagement

Candidat ou groupement :

.....

.....

N° de marché

| | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage :

Mairie d'Audierne 12 quai Jean Jaurès.

Objet du marché :

Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement routier de la deuxième tranche de la rue Marcellin Berthelot.

Procédure :

Procédure adaptée ouverte en vue de la passation d'un marché de maître d'œuvre en application des articles L.2123-1, R.2123-1, L.2172-1 et R.2172-1 du Code de la Commande Publique.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Monsieur le maire de la ville d'Audierne représenté par la Directrice Générale des Services.

Ordonnateur :

Monsieur le maire de la ville d'Audierne.

Comptable public assignataire des paiements :

Centre des finances publiques 1 rue du 19 mars 1962 29100 Douarnenez.

Date de délibération du conseil municipal autorisant le lancement de la procédure et la signature du contrat :

Le mardi 04 juillet 2023

Article premier : Contractants

Le cocontractants

Les, cocontractants, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :

conjoints (cf. grille de répartition détaillée des prestations en annexe 1)

solidaires, les unes des autres,

et désignées dans le marché sous le nom "Maître d'œuvre".

1^{er} ou unique cocontractant

M.....

- Agissant en mon nom personnel, domicilié(e) à **ou** au nom et pour le compte de la Société (intitulé complet et forme de la société)
- ayant son siège social (adresse complète et numéro de téléphone) :
- et immatriculé sous le SIREN :
- sous le n° d'inscription au code APE :
- sous le n° d'inscription à l'Ordre national des Architectes:
- courriel :

(1) Lq mairie d'Audierne attire l'attention de la société concernant l'importance de cette adresse de courriel qui servira à l'ensemble des échanges dans le cadre de la consultation et de l'exécution de ce marché public.

2^{ème} cocontractant

M.....

- Agissant en mon nom personnel, domicilié(e) à **ou** au nom et pour le compte de la Société (intitulé complet et forme de la société)
- ayant son siège social (adresse complète et numéro de téléphone) :
- et immatriculé sous le SIREN :
- sous le n° d'inscription au code APE :
- sous le n° d'inscription à l'Ordre national des Architectes:
- courriel :

3^{ème} cocontractant

M.....

- Agissant en mon nom personnel, domicilié(e) à **ou** au nom et pour le compte de la Société (intitulé complet et forme de la société)
- ayant son siège social (adresse complète et numéro de téléphone) :
- et immatriculé sous le SIREN :
- sous le n° d'inscription au code APE :
- sous le n° d'inscription à l'Ordre national des Architectes:
- courriel :

4^{ème} cocontractant

M.....

- Agissant en mon nom personnel, domicilié(e) à **ou** au nom et pour le compte de la Société (intitulé complet et forme de la société)
- ayant son siège social (adresse complète et numéro de téléphone) :
- et immatriculé sous le SIREN :
- sous le n° d'inscription au code APE :
- sous le n° d'inscription à l'Ordre national des Architectes:
- courriel :

5^{ème} cocontractant

M.....

- Agissant en mon nom personnel, domicilié(e) à **ou** au nom et pour le compte de la Société (intitulé complet et forme de la société)
- ayant son siège social (adresse complète et numéro de téléphone) :
- et immatriculé sous le SIREN :
- sous le n° d'inscription au code APE :
- sous le n° d'inscription à l'Ordre national des Architectes:
- courriel :

6^{ème} cocontractant

M.....

- Agissant en mon nom personnel, domicilié(e) à **ou** au nom et pour le compte de la Société (intitulé complet et forme de la société)
- ayant son siège social (adresse complète et numéro de téléphone) :
- et immatriculé sous le SIREN :
- sous le n° d'inscription au code APE :
- sous le n° d'inscription à l'Ordre national des Architectes:
- courriel :

Le maître d'œuvre, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par :
dûment mandaté à cet effet par l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du .../.../.....

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés

- AFFIRME(NT), sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée.
- S'ENGAGE(NT), sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Offre de prix

Le maître d'ouvrage envisage, conformément à l'enveloppe financière affectée à une opération ayant pour montant de 200 000 euros TTC.

Le contenu et l'étendue de la mission de maîtrise d'œuvre sont définis à l'article 1.1 du C.C.A.P.

2.1 - Conditions générales de l'offre de prix

- Est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au 01/03/2023
- Résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération,
- Comprend les éléments de mission de maîtrise d'œuvre définis à l'article 1.1 du C.C.A.P.

2.2 - Enveloppe financière affectée aux travaux (EF)

L'enveloppe financière affectée aux travaux arrêtés par le maître d'ouvrage est de :

- **EF = 200 000 TTC**

Cette enveloppe sert de référence à l'établissement des estimations du coût prévisionnel définitif des travaux.

2.3. Coût prévisionnel définitif des travaux (CPd)

Le coût prévisionnel définitif des travaux sera arrêté dans les conditions prévues à l'article 7.1 du C.C.A.P., à l'approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD).

2.4. Taux de tolérance (Tp et Td)

Les taux de tolérance concernant le respect du coût prévisionnel définitif des travaux et le coût de réalisation des travaux sont respectivement fixés aux articles 7.2 et 9.3 du présent C.C.A.P.

2.5. Forfait provisoire de rémunération (Fp)

Compte tenu des éléments ci-dessus et des modalités prévues au C.C.A.P., le montant total de la rémunération provisoire pour l'exécution des prestations confiées au maître d'œuvre est arrêté à :

| | |
|--|---------|
| Taux de rémunération S = | % |
| Forfait provisoire de rémunération H.T. (Fp = S x EF) : | € |
| T.V.A 20 % | € |
| Montant T.T.C. : | € |

2.6. Forfait définitif de rémunération (Fd)

Le forfait définitif est arrêté dès que le coût prévisionnel (**CPd**) est établi. Il est calculé de la manière suivante :

Ce forfait est égal au produit du taux de rémunération S' par le coût prévisionnel CPd dans les conditions suivantes :

| <i>Coût prévisionnel CPd</i> | <i>Rémunération sur la base du taux S'</i> |
|------------------------------|---|
| CPd < EF | $S' = S \times (1 - 1,5xK)$ avec $K = (CPd - EF) / EF$ |
| CPd = EF | $S' = S$ |
| CPd > EF | $S' = S \times (1 - 0,9xK)$ avec $K = (CPd - EF) / EF$ |

- Le forfait de rémunération est rendu définitif selon les dispositions du C.C.A.P.
- La part attribuée à chaque cotraitant est fixée dans l'annexe 1 au présent acte d'engagement.

Article 3 : Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'étude et du dossier des ouvrages exécutés, en semaines calendaires, sont les suivants :

| Missions | Délai d'exécution | |
|--|-------------------|----------|
| Etudes d'avant-projet sommaire | 3 | Semaines |
| Etudes d'avant-projet définitif/ | 2 | Semaines |
| Présentation projet réunion publique et réajustement projet définitif | 2 | Semaines |
| Assistance à la passation des contrats de travaux | | |
| Dossier de consultation des entreprises | 3 | Semaines |
| Rapport d'analyse des offres | 1,5 | Semaine |
| Visa | | |
| Visa des documents et plans d'exécution | 2 | Semaines |
| Assistance Opération de Réception | | |
| Constitution du dossier des ouvrages exécutés | 3 | Semaines |

Rétroplanning contractuel de Mo :

- Semaine 22 : courriers aux candidats pour horaire des passages d'auditions,
- Le lundi 05 juin 2023 : Audition des candidats salle Jean Cabillic, mairie d'Audierne,
- Le lundi 19 juin : CAO, choix du maître d'œuvre,
- Le mardi 04 juillet 2023 : présentation et validation du marché de service par vote du conseil municipal,
- Le mercredi et jeudi 05 et 06 juillet 2023 : lettre d'information des entreprises retenues et non retenues par la maîtrise d'ouvrage,
- Le lundi 17 ou mardi 18 juillet 2023 : notification du marché de maîtrise d'œuvre.
- Juillet /Août : phase APS
- Début septembre : phase APD
- Fin septembre : phase pro et estimation définitive des travaux,
- Le vendredi 29 septembre avant 12 heures : Transmission des pièces du DCE par la maîtrise d'œuvre au responsable des services techniques,
- Consultation des entreprises pour marché de travaux : mise en ligne du marché le jeudi 05 octobre 2023 par la maîtrise d'ouvrage,
- Le vendredi 10 novembre : retour des plis des entreprises à 16 heures
- Le lundi 13 novembre : téléchargement des offres et transmission des plis par voie dématérialisée par la maîtrise d'ouvrage vers la maîtrise d'œuvre,
- Du mardi 14 au vendredi 24 novembre 2023 : échanges et interrogations techniques Mo/entreprises, rédaction du rapport d'analyse et du planning prévisionnel d'intervention des entreprises par la maîtrise d'œuvre,
- Le lundi 27 novembre 2023 : CAO à 14 heures présentation du rapport d'analyse par le maître d'œuvre aux membres de la commission,
- Le mardi 05 décembre 2023 : présentation et validation du marché de travaux et des offres des entreprises par vote du conseil municipal,
- Le mercredi et jeudi 06 et 07 décembre 2023 : lettre d'information des entreprises retenues et non retenues par la maîtrise d'ouvrage,
- Le lundi 18 ou mardi 19 décembre 2023 : notification des lots aux entreprises par la maîtrise d'ouvrage.
- Janvier 2024 : ordre de service numéro 1 par le maître d'œuvre aux entreprises,
- Le lundi 05 février 2024 : Démarrage des travaux par les entreprises

Article 4 : Paiement

4.1 - Compte(s) sur la(les)quel(s) devra(ont) être effectué(s) les paiements

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-après selon les répartitions jointes en annexe 1 :

Premier cocontractant :

| |
|---|
| Compte ouvert au nom de : |
| IBAN : |
| BIC ou SWIFT : |
| Banque (si banque située à étranger) : |

Deuxième cocontractant :

| |
|---|
| Compte ouvert au nom de : |
| IBAN : |
| BIC ou SWIFT : |
| Banque (si banque située à étranger) : |

Troisième cocontractant :

| |
|---|
| Compte ouvert au nom de : |
| IBAN : |
| BIC ou SWIFT : |
| Banque (si banque située à étranger) : |

Quatrième cocontractant :

| |
|---|
| Compte ouvert au nom de : |
| IBAN : |
| BIC ou SWIFT : |
| Banque (si banque située à étranger) : |

Cinquième cocontractant :

| |
|---------------------------------|
| Compte ouvert au nom de : |
| IBAN : |
| BIC ou SWIFT : |

Banque (si banque située à étranger) :

4.2 - Modalités de paiement des sous-traitants et en cas de groupement

Le maître de l'ouvrage se libèrera également des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés à l'annexe n° 2 du présent document.

Dans le cas de groupement conjoint, le paiement est effectué sur les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe 1 du présent document.

Dans le cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire;

4.3 - Avance

L'option retenue est l'option B telle que définie à l'article B.11.1 du C.C.A.G – MOE. Le montant de l'avance versée au titulaire, par application de l'article R.2191-7 du Code de la commande publique est égal à 15 % du montant initial, lorsque le montant fixé dans le marché est supérieur à 50 000 € H.T. et dont le délai d'exécution dépasse 2 mois.

Conformément à l'article 6.1.1 du C.C.A.P. le ou les titulaire(s) ci-avant désignés:

- refusent de percevoir l'avance
- acceptent de percevoir l'avance

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

Article 5 : Nomenclature communautaire

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Classification CPV |
|---|
| Marché de maîtrise d'œuvre pour travaux routiers : 71300000 |

Article 6 - Sous-traitance

Dans le cadre d'une sous-traitance,

L'annexe DC4 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (a) ou que nous envisageons (b) de sous-traiter conformément à cette annexe est de :

| | | |
|---------------------------------|-------------------------|----------------|
| a) Montant T.T.C. : Euros | | |
| b) Membre du groupement | Nature de la prestation | Montant I.T.C. |
| M. | | Euros |
| M. | | Euros |
| M. | | Euros |
| | Total | Euros |

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (c) ou que nous envisageons (d) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement :

| | | |
|---------------------------------|-------------------------|----------------|
| c) Montant T.T.C. : Euros | | |
| d) Membre du groupement | Nature de la prestation | Montant T.T.C. |
| M. | | Euros |
| M. | | Euros |
| M. | | Euros |
| | Total | Euros |

Article 7 – Assurances

Le maître d'œuvre devra fournir, avant notification du marché, une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de l'opération. L'attestation d'assurance générale de chaque cotraitant est jointe au présent contrat.

CONTRACTANT UNIQUE OU 1ER COTRAITANT :

Compagnie d'assurance N° de police

2E COTRAITANT :

Compagnie d'assurance N° de police

3E COTRAITANT :

Compagnie d'assurance N° de police

4E COTRAITANT :

Compagnie d'assurance N° de police

5E COTRAITANT :

Compagnie d'assurance N° de police

6E COTRAITANT :

Compagnie d'assurance N° de police

Leurs polices doivent apporter les minimums de garantie suivants :

- dommages corporels : 4 500 000,00 € par sinistre,
- dommages matériels et immatériels consécutifs ou non : 750 000,00 € par sinistre et par année.

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le maître d'œuvre (en la personne de chacune de ses composantes) doit justifier qu'il est titulaire d'une assurance pour les prestations du présent marché et couvrant les responsabilités découlant des principes dont s'inspirent les articles 1792 et suivants du Code civil. Il devra, s'il y a lieu, souscrire une police complémentaire, si celle existante n'est pas considérée comme suffisante par le maître de l'ouvrage pour assurer la couverture des risques liés à cette opération.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2341-1 à L. 2342-1 du code de la commande publique.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

Signature du ou des candidats

A

Le

Signature et cachet du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

NE PAS SIGNER MANUSCRITEMENT. VOUS DEVREZ SIGNER ELECTRONIQUEMENT CE DOCUMENT

NOTICE : Alors que l'acte d'engagement était autrefois requis signé de l'opérateur économique soumissionnaire lors du dépôt de son offre, sa signature n'est plus aujourd'hui requise qu'au stade de l'attribution du marché. Le candidat peut signer l'acte d'engagement dès le dépôt de son offre. A défaut, l'attributaire retourne l'acte d'engagement signé à l'issue de la procédure, permettant à l'acheteur de le signer à son tour.

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

Signature du pouvoir adjudicateur

A

A Audierne Le

Le

Le Maire Monsieur Gurvan Kerloch

ANNEXE N° 1 : MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES

Coût prévisionnel des travaux : 200 000 euros TTC

Taux de rémunération : %

Rémunération de base : € H.T.

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

| Élément de mission | Total sur honoraire % | Total global H.T. | Répartition par cotraitants | | | | |
|--|-----------------------------|----------------------|-----------------------------|---------|---------|---------|---------|
| | | | Part de | Part de | Part de | Part de | Part de |
| A.P.S. | | | | | | | |
| A.P.D. | | | | | | | |
| Etudes de projet (PRO) | | | | | | | |
| Assistance passation contrat de travaux (ACT) | | | | | | | |
| VISA | | | | | | | |
| Direction de l'exécution des contrats (DET) | | | | | | | |
| Assistance réception garantie : | | | | | | | |
| TOTAL HT | | | | | | | |
| TVA à 20 % | | | | | | | |
| TOTAL GENERAL TTC | | | | | | | |

ANNEXE N°2 : Relative à la déclaration de sous-traitance

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les candidats ou titulaires de marchés publics ou d'accords-cadres pour présenter un sous-traitant.

Ce document est fourni par le candidat ou le titulaire au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice soit au moment du dépôt de l'offre soit après le dépôt de l'offre.

A – Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) DC4

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Mairie d'Audierne 12 quai Jean Jaurès 29770

- Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements ou cessions de créances :

M. le Maire de la ville d'Audierne

B – Objet du marché public ou de l'accord-cadre DC4

Une mission de maîtrise d'oeuvre concernant l'aménagement routier de la deuxième tranche de la rue Marcellin Berthelot.

C - Objet de la déclaration du sous-traitant DC4

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante.)

- une annexe à l'acte d'engagement remis par le candidat ;
- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement ;
- un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre DC4

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises candidat ou titulaire, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

E - Identification du sous-traitant DC4

- Nom commercial et dénomination sociale du sous-traitant, adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie et numéro SIRET :

- Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

- Numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers, au centre de formalité des entreprises :
- Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant.)*
- Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct *(articles L2193-10 et R2193-10 du Code de la Commande Publique) :*
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

| | |
|---|------------|
| F - Nature et prix des prestations sous-traitées | DC4 |
|---|------------|

- **Nature des prestations sous-traitées :**
- Montant des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :
 - a) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :
 - Taux de la TVA :
 - Montant maximum HT :
 - Montant maximum TTC :
 - b) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du code général des impôts :
 - Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)
 - Montant maximum hors TVA :
- **Modalités de variation des prix :**

| | |
|-----------------------------------|------------|
| G - Conditions de paiement | DC4 |
|-----------------------------------|------------|

- **Compte à créditer :**
(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

• **Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance :**

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

| | |
|---------------------------------------|------------|
| H - Capacités du sous-traitant | DC4 |
|---------------------------------------|------------|

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

-
-
-
-

| | |
|--|------------|
| I - Attestations sur l'honneur du sous-traitant | DC4 |
|--|------------|

Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

a) Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés : pour les marchés publics et accords-cadres soumis au Code de la Commande Publique être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

- e) Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un décret pris en vertu de l'article 17 de la loi n° 2003-703 du 30 septembre 2003 relative à la simplification administrative, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution de la procédure dans le cadre ;
- f) Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- g) Marchés de défense et de sécurité :
- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;
 - avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;
- h) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
 - avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;
- i) que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

| |
|--|
| J - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public |
|--|

| |
|------------|
| DC4 |
|------------|

(Cocher les cases correspondantes.)

- La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues aux articles L2193-10 et R2193-10 du Code de la Commande publique, en produisant en annexe du présent document :
- L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,
- OU
- Une attestation ou une main levée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.
- La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :
- le titulaire demande la modification du NOTI 6 qui est joint au présent document ;
- OU
- l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

K - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

A le.....

Le candidat ou le titulaire

NE PAS SIGNER MANUSCRITEMENT. VOUS DEVREZ SIGNER ELECTRONIQUEMENT CE DOCUMENT AU FORMAT PDF.

A le.....

Le sous-traitant

NE PAS SIGNER MANUSCRITEMENT. VOUS DEVREZ SIGNER ELECTRONIQUEMENT CE DOCUMENT AU FORMAT PDF.

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A le.....

Le représentant du pouvoir adjudicateur :

L - Notification de l'acte spécial au titulaire

DC4

L'accusé de réception délivré sur la plateforme Megalis fait foi.